



octobre 2013

Pourquoi les associations citoyennes doivent continuer à se mobiliser

Les associations sont menacées

Les associations sont aujourd'hui menacées dans leur existence même, alors qu'elles constituent l'un des piliers essentiels de la vie culturelle, sociale et démocratique. Elles sont déjà durement frappées, et risquent de l'être plus encore, par les plans de rigueur successifs :

- la crise frappe très largement les couches moyennes et populaires ; elle favorise un repli individualiste sur les nécessités de base, qui pénalise l'engagement citoyen et le soutien des adhérents aux associations ;

- les interventions de l'État et des collectivités territoriales au profit des associations ont encore régressé en 2013, entraînant de nouveaux licenciements et la disparition de nombreuses associations qui jouaient pourtant un rôle indispensable dans les territoires. Ainsi, 9 500 emplois ont été perdus dans les six mois de fin 2012-début 2013, soit 0,5 % de l'emploi associatif, venant s'ajouter à la disparition de 26 000 emplois depuis la fin 2010. Le nouveau plan de rigueur annoncé pour 2014 et 2015 risque de se traduire dans les associations par un énorme plan social (plus de 30 000 emplois), invisible pour le grand public parce que diffus sur l'ensemble du territoire, mais cruellement réel pour les personnes et les associations qui seront touchées.

Cela s'ajoute à des politiques publiques qui, depuis une quinzaine d'années, méprisent le mouvement associatif en assimilant les associations à de simples entreprises commerciales, en les restreignant à un rôle de prestataires ou de sous-traitants des collectivités publiques, en multipliant les appels d'offres au détriment de relations partenariales, en obligeant les associations à se regrouper pour répondre de manière efficace à ces appels d'offres, alors que la diversité associative représente un véritable trésor national. C'est ainsi qu'entre 2005 et 2011, la masse des subventions publiques en direction des associations a baissé de 17 % tandis que la commande publique a augmenté de 70 %, fragilisant les associations petites et moyennes.

Les associations sont en train de subir le même sort que les services publics : une remise en cause de leur raison d'être au profit de logiques marchandes. Cela est inacceptable !

C'est la raison pour laquelle le Collectif des associations citoyennes a pris l'initiative de constituer une plate-forme inter associative autour de l'**appel "Non à la disparition des associations"** d'avril 2013, rejoint aujourd'hui par plus de 7 000 signataires, dont environ 1 000 organisations (90 organisations nationales) et quelque 6 000 responsables associatifs ou citoyens à titre individuel.

Conscientes de constituer l'un des piliers de notre vie démocratique, sociale et culturelle, les associations demandent la reconnaissance de leur rôle au service de l'intérêt général, la préservation de leurs activités à l'écart des logiques de concurrence, le maintien des financements associatifs, l'encouragement de la participation citoyenne et la pratique de relations partenariales entre associations et collectivités publiques.

La situation s'est fortement dégradée depuis 10 ans

La situation des associations s'est fortement dégradée au cours des dernières années avec :

- **la rupture d'un certain nombre de financements de l'État et des collectivités.** La baisse des financements de l'Etat a été partiellement compensée par l'accroissement des financements des collectivités territoriales jusqu'en 2010. Aujourd'hui, celles-ci subissent à la fois un accroissement important des besoins dus surtout aux transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités décentralisées, une insuffisance de compensation par l'État de ces charges nouvelles et une réforme fiscale les empêchant d'accroître leurs ressources ;

- **la transformation néolibérale de l'État.** La RGPP (Révision générale des politiques publiques) et la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances) conduisent à une banalisation marchande du secteur associatif qui favorise son instrumentalisation par les pouvoirs publics, le soumet à une logique commerciale et remet en cause la notion même d'intérêt général ;

- **les pressions à la concentration des associations.** Les pouvoirs publics, comme l'Europe, n'aiment pas le foisonnement associatif. Dans le secteur médico-social entre autres, les opérateurs sont invités, dans le cadre d'"appels à projets" à se regrouper en de grandes entités avec lesquels l'État passe des marchés visant à réduire les coûts, au détriment de la qualité du travail ;

- **la multiplication des appels d'offres** de la part de l'État et de nombreuses collectivités, reposant le plus souvent sur des critères de coûts. Présentés comme une solution à une soi-disant insécurité juridique née des textes européens, ils mettent en concurrence les associations entre elles et avec des opérateurs lucratifs, au détriment de l'innovation sociale ;

- **la complexité croissante des procédures**, qui devient dissuasive pour les petites et moyennes associations et favorise celles qui disposent d'un service juridique. Il en est de même des règles comptables et des règles fiscales qui donnent un pouvoir discrétionnaire à l'administration des impôts pour juger de l'intérêt général ;

- **les plans de rigueur successifs**, réponse absurde et inefficace aux exigences de la finance internationale, conduisent à une nouvelle et forte régression des ressources publiques en direction des associations. Le recours aux financements privés par les dons et le mécénat (5 % seulement des ressources des associations) n'est pas une solution.

Quelques chiffres

On compte 1,3 million d'associations en France. Pour leur très grande majorité (1,1 million), ce sont de **petites associations locales de bénévoles qui ne comptent aucun salarié**. 32 % des Français âgés de plus de 18 ans exercent une activité bénévole, soit 16 millions de bénévoles.

Plus de la moitié des 165 000 associations employeuses n'emploient qu'un ou deux salariés à temps plein ou partiel, mais 36 000 associations de plus de 10 salariés concentrent 82 % de l'emploi associatif (1 800 000 personnes, soit 1 000 000 en équivalent d'emplois à plein temps). Les 7 700 associations de plus de 50 salariés représentent 50 % de l'emploi total. L'écart ne cesse de s'agrandir entre quelques dizaines de milliers d'associations gestionnaires et l'immense majorité des associations.

Les financements de l'État ont considérablement baissé au cours des 7 dernières années (régression de 30 % en 5 ans). **Les subventions se sont concentrées sur de très grosses associations** : 758 associations reçoivent 955 millions d'euros sur un volume total de subventions de 1 270 millions d'euros, soit 75 % du total. Mais les 25 % restants correspondent à 20 000 subventions vitales pour un grand nombre d'associations, notamment pour les réseaux nationaux. 42 % des crédits vont à des associations parapubliques (AFPA, Météo, œuvres sociales des ministères, établissements d'enseignement supérieur, fondations politiques, musées, grandes institutions culturelles, Croix-Rouge, etc.).

Les collectivités assurent l'essentiel des financements associatifs. Elles ont compensé le recul de l'État jusqu'en 2010, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui : elles subissent le triple effet des transferts de compétences qui alourdissent leurs tâches obligatoires, des plans de rigueur et de la réforme fiscale de 2010 qui les empêche d'accroître leurs ressources propres.

Conséquence : 11% des associations sont en très grande difficulté, soit 140 000, et 47 % des dirigeants associatifs se disent insatisfaits (enquête 2013).

Les restrictions budgétaires pour 2014 et 2015, annoncées par le Gouvernement au détriment des collectivités territoriales (nouvelles réductions de la Dotation Globale de Fonctionnement de 1,5 puis 3 milliards d'euros), **ne peuvent que se traduire par un abandon des financements pour les actions ne relevant pas des compétences obligatoires des collectivités**, notamment les subventions qui concernent la culture, les sports et la jeunesse, l'environnement, la citoyenneté, la défense des droits, l'économie solidaire, avec des différences très importantes en fonction des situations locales, des politiques suivies et des secteurs.

Pour celles des associations qui emploient des personnels permanents, ce sera une véritable catastrophe qui se traduira, sur l'ensemble du territoire national, par un **énorme "plan social"** plus important encore que ceux qui touchent l'industrie et les services, d'ampleur équivalente à celle des reconversions industrielles des années 1980. Plus de 30 000 à 40 000 emplois seraient ainsi supprimés (soit beaucoup plus que les 26 000 emplois déjà perdus en 2010-2011)

En outre, **l'économie réalisée par l'Etat à cette occasion serait illusoire** : la perte d'un emploi se traduit par de moindres rentrées de cotisations sociales et par le versement d'allocations chômage, pour un montant parfois près de 2 fois supérieur à l'économie apparente réalisée.

Ces effets purement comptables doivent être complétés par la prise en compte des **effets humains indirects** de ces mesures. Les suppressions d'emplois induites par ces fausses "économies" budgétaires se traduiront par une multiplication **des souffrances sociales et par nombre de vies brisées dont les conséquences ne sont pas mesurables**.

Quelques exemples de situations associatives alarmantes

L'association **Intolérage** a été créée par un groupe d'instituteurs et d'institutrices de Marseille pour éduquer les tout-petits et les jeunes à la citoyenneté et à la tolérance, en partant du constat que, dès la maternelle, des exclusions réciproques tendaient à créer un climat de violence. Pendant 8 ans, Intolérage a développé de nombreuses activités d'éducation à la tolérance et au dialogue, créant une colonie de vacances et de multiples outils pédagogiques destinés aux enfants, aux parents et aux enseignants. Intolérage a disparu en 2010, victime des retards de paiement du Conseil général des Bouches-du-Rhône.

Prévention spécialisée en Seine-Maritime : 74 licenciements sur 140 éducateurs ! Pour l'année 2013, le département de Seine-Maritime, a diminué de 50 % sa dotation pour la prévention spécialisée (de 6 874 208 € en 2012 à 3 462 237 €). Plus de la moitié des éducateurs de prévention spécialisée ont été licenciés. Cette mesure à court terme, liée à l'évolution d'une situation non maîtrisée des finances du département, méconnaît gravement le travail de reconstruction du lien social en tant que démarche globale qui s'adresse aux familles et contribue au mieux-vivre dans les quartiers populaires.

Accueil Goutte d'Or (AGO) a accompagné depuis 1997, dans le quartier parisien de la Goutte d'Or, beaucoup d'allocataires du RMI qui n'étaient pas suivis dans leur parcours d'insertion. L'action avait été mise en place en s'appuyant sur les liens qui existaient depuis 20 ans avec les familles, des enfants, et grâce à l'immersion de l'association dans la vie du quartier. Depuis 2006, les appels d'offres ont remplacé les subventions. Cette année, l'association AGO n'a pas été retenue par le Département de Paris, qui a scindé l'action globale en lots confiés à des associations différentes, étrangères au quartier, mais agissant à moindre coût.

L'association **CProg à Goussainville (Val-d'Oise)** s'est trouvée en difficulté en 2012 à la suite d'un refus de cofinancement département-région pour des programmes déjà en cours. Ayant terminé l'année 2012 avec un déficit important, elle se voit refuser en 2013 les subventions "Politique de la ville" au prétexte qu'elle présente un passif d'exploitation, alors que ce sont les pouvoirs publics qui ont eux-mêmes créé ce passif.

Page ouverte, à Nice, est une petite association qui accompagne les populations tziganes de l'agglomération. Leur rôle est précieux, car il n'existe aucun autre opérateur culturel local pour ces populations. Depuis deux ans, le maire de la ville, Christian Estrosi, leur refuse non seulement le bénéfice de subventions, mais aussi l'usage des locaux municipaux et même de la salle du centre d'accueil. Les cours ont lieu dehors, parfois sous la pluie.

A Caen, ARTEC, une association d'insertion, confie depuis longtemps à des ex-détenus des travaux d'imprimerie et les accompagne dans leur réinsertion. Elle est aujourd'hui en difficulté, non pas à cause des baisses de subvention, mais parce qu'elle ne peut plus obtenir de commandes publiques en raison du Code des marchés publics qui ne prend pas en compte les coûts induits par les finalités de ce type d'actions.

Femmes-relais survit tant bien que mal **dans le 20^e à Paris**. L'association s'adresse depuis les années 1990 aux personnes étrangères ou issues des immigrations. Elle produit un travail de qualité, reconnu par tous. Depuis 2008, les subventions de l'Etat baissent et arrivent de plus en plus tard. Le renouvellement des contrats aidés est aléatoire, de plus en plus restrictif, avec des délais empêchant toute action construite dans la continuité. L'association est en survie. Si elle disparaît, il faudra la remplacer par de coûteuses prestations privées. Une solution qui ne déplaît pas à tous.

Les associations sont indispensables pour reconstruire un monde à finalité humaine

Plus la crise globale s'aggrave, plus les associations citoyennes sont indispensables pour résister, inventer des alternatives et construire un monde décent à finalité humaine.

La transition écologique. Chacun a conscience aujourd'hui que la catastrophe écologique rend nécessaire une véritable transition écologique. Celle-ci ne pourra pas réussir sans la transformation en profondeur des modes de vie, d'habitat, de consommation et de transports. Comment faire prendre conscience à l'ensemble des citoyens de cette nécessité sans les associations citoyennes, c'est-à-dire celles qui sont tournées vers le bien commun ?

L'égalité et le vivre ensemble. De même, une société de l'égalité et du vivre ensemble ne peut pas voir le jour sans l'action des associations qui luttent contre les discriminations, multiplient les actions porteuses de lien social dans les quartiers et dans les territoires, jouent un rôle d'alerte et se battent au quotidien contre l'idéologie dominante qui encourage l'atomisation des individus.

L'éducation populaire constitue le principal levier pour permettre aux citoyens de reconquérir leur propre vie et de devenir des citoyens d'un monde solidaire, pour développer les potentialités de chacun par les activités sociales, culturelles, artistiques et sportives. L'éducation populaire est le fait de toutes les associations, même celles dont ce n'est pas l'objet principal, et de toute la société.

L'émergence d'une économie solidaire. Les associations ont un rôle principal pour faire émerger une économie solidaire, soucieuse de mettre en œuvre une solidarité interne (pratiques démocratiques, prises de décision partagées, réduction des écarts de salaires), ainsi qu'une solidarité avec le territoire, les bénéficiaires des services, l'ensemble de la société et les générations futures.

Le développement des logiques de coopération et l'apprentissage de la démocratie. La reconstruction d'une société solidaire nécessite le développement de relations de coopération à tous les niveaux. Les associations constituent des écoles de coopération irremplaçables pour l'éducation citoyenne et pour l'apprentissage de la démocratie.

Chacun de ces points fait l'objet d'un chapitre du livre « Des associations citoyennes pour demain »¹ en montrant, à travers des exemples, comment les associations inventent des solutions et tracent, à elles toutes, les contours d'une alternative globale.

¹ Didier Minot « Des associations citoyennes pour demain » aux Editions Charles Léopold Mayer, disponible en librairie le 16 septembre 2013

Une autre politique associative est possible²

Le mouvement associatif est l'un des piliers de notre vie démocratique, sociale et culturelle et un vecteur essentiel de la participation citoyenne à l'action publique.

Pour permettre aux associations de jouer pleinement leur rôle, **une autre politique est possible, qui s'adresse à toutes les associations, et pas seulement à quelques milliers d'entre elles**. La multiplicité des associations est en effet une richesse nationale qu'il faut maintenir et encourager.

Cela se concrétise par huit demandes prioritaires :

1. **Reconnaître** dans les faits la **diversité associative** et la **spécificité des associations, notamment les petites et moyennes**, et leur contribution à l'intérêt général et au bien commun.
2. **Maintenir les crédits nécessaires dans le budget de l'État et des collectivités**, en renonçant à la diminution annoncée de la Dotation globale de fonctionnement pour 2014 et 2015, en permettant aux collectivités de développer leurs ressources propres et en accroissant le volume de certains programmes budgétaires, notamment pour la Politique de la Ville, le développement rural, les têtes de réseaux.
3. **Traduire la reconnaissance légale de la subvention**, inscrite dans le projet de loi sur l'Économie sociale et solidaire, **dans les pratiques** de l'État et des collectivités, en assurant les subventions de fonctionnement par des moyens de financement récurrents. Admettre parallèlement que, dans leur très grande majorité, les soutiens publics aux associations sont situés en dessous des seuils de la réglementation européenne et ne nécessitent donc pas de mandatement
4. **Compléter** la loi sur l'Économie sociale et solidaire par **une loi cadre qui**, d'une part, **affirme le caractère non économique** de certaines actions ayant pour finalité l'intérêt général (et non la fourniture de prestations) et, d'autre part, **sanctuarise certains services qui nécessitent**, par leur nature, d'être réalisés sur une base non lucrative (par exemple, la petite enfance).
5. **Lutter contre les politiques** délibérées de certaines collectivités et de l'Etat **visant à réduire le nombre d'associations**, et **définir un cadre juridique, comptable et administratif adapté aux petites et moyennes associations** (notamment par des conventions simplifiées).
6. **Reconnaître**, à travers les politiques publiques, **la légitimité d'intervention et le rôle indispensable** des associations citoyennes dans l'amorce de la **transition écologique, le renforcement du lien social, la participation citoyenne, l'épanouissement des personnes à travers le sport, la défense des droits, la culture, l'éducation populaire, l'économie solidaire**.
7. **Donner une place centrale à la participation citoyenne** dans la **deuxième et la troisième lois de décentralisation**, à travers la prise en compte d'amendements au projet de loi favorisant un développement local participatif, durable et solidaire et des relations partenariales entre les associations et les collectivités.
8. **Faire du développement associatif un engagement du Premier ministre**. En effet, ces enjeux concernent de nombreuses politiques publiques. La consolidation de la vie associative, annoncée par le Président au cours de sa campagne, doit faire l'objet d'un engagement interministériel.

Il devient urgent de tourner le dos à la logique néolibérale qui prévaut en matière de politique associative et de reconnaître l'apport décisif des associations dans la reconstruction d'une société solidaire, démocratique et écologiquement responsable.

². Un document plus détaillé précise les mesures que demandent les associations citoyennes